

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--:--

DECRET N°73-305 du 27 septembre 1973

portant nomination des élèves-officiers  
FANTONDJI Jean, MOUSSA Soulé et TROUKOU  
Innocent au grade de sous-lieutenant.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les actes modificatifs subséquents ;  
VU la loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960 portant création des Forces Armées Dahoméennes ;  
VU l'ordonnance n° 69-34/ER du 17 Octobre 1969; portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Dahoméennes et l'ordonnance n° 70-15 du 14 Mars 1970 modifiant les échelles indiciaires des personnels militaires non officiers des Forces Armées Dahoméennes et de la Gendarmerie Nationale ;  
VU le décret n° 71-258 du 30 Décembre 1971 portant articulation de la hiérarchie des personnels militaires en différents corps ;  
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;  
VU l'arrêté n° 492/D.SF.A. du 11 Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale ;  
SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;  
LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au grade de sous-lieutenant à titre définitif à compter du 1er Octobre 1973, les élèves-officiers sortis de Melun dont les noms suivent :

- FANTONDJI Jean
- MOUSSA Soulé
- TROUKOU Innocent.

Article 2 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui prendra effet du 1er Octobre 1973 et qui sera publié au Journal Officiel--.

Fait à COTONOU, le 27 septembre 1973

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement  
pr le Ministre de l'Economie et des  
Finances absent, le Ministre de l'  
Intérieur et de la Sécurité char-  
gé de l'intérim,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - SGG 4 - Ministères 11 -  
EMAT 20 - EMSC 5 - DB-DC-CF-Solde 4 - IAA-  
DCCT-Gde. Ch. 3 - Dtion Stat. DGAJL 6 - Cab.  
mil. 2 - CS 6 - CNI 1 - EMGEND 13 -  
Trésor 4 - DI 8 - Intéressés 3 -  
DIM 1 - JORD 1.

Capitaine Michel AIKPE